



Rémire-Montjoly le 18 juillet 2024

**COMMUNIQUE  
N° 11/2024/PM/RM**

**TOUR DE GUYANE CYCLISTE 2024 – 33<sup>ème</sup> édition  
2<sup>ème</sup> étape 2<sup>ème</sup> tronçon  
\*\*\*\*\***

Le Maire de la commune de Rémire-Montjoly informe la population qu'un dispositif de circulation provisoire sera mis en place, le dimanche 18 août 2024, pendant le passage des coureurs, lors de la 2<sup>ème</sup> étape « RÉMIRE-MONTJOLY – AUBERDGE DES ORPAILLEURS – MATOURY » de 13 heures 00 à 15 heures 00.

Il informe que la circulation et le stationnement des véhicules seront réglementés sur les voies de circulation suivantes ;

RD2 Route de Rémire - Giratoire du bourg de Rémire - Avenue Gaston MONNERVILLE - Giratoire Adélaïde TABLON - RD24 la Matourienne – En direction du giratoire Califourchon ville de Matoury.

Exceptionnellement, les officiels de la course, les coureurs, les véhicules d'urgence auront l'usage exclusif temporaire sur ces voies règlementées.

Il compte sur la compréhension et la collaboration de tous pour que cette 2<sup>ème</sup> étape du Tour de Guyane se déroule dans les meilleures conditions.